Secrétariat Général

DIRECTION GENERALE IV : EDUCATION, CULTURE ET PATRIMOINE, JEUNESSE ET SPORT

Direction de la Culture et du Patrimoine Culturel et Naturel

Référence : AT(2008)386

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Mission d'évaluation de la situation du patrimoine culturel dans la zone de conflit en Géorgie

Rapport d'évaluation technique

Rapport préparé par : M. David Johnson
20 octobre 2008

TABLE DES MATIERES

1.0 Résumé 5

2.0 Introduction 6

3.0 Mission sur le terrain 7

4.0 Conclusion 12

5.0 Actions immédiates 14

5.1 Contexte 14

5.2 Cadre opérationnel 14

5.4 Projets 15

5.4.1 Monastère et village de Nikozi 15

5.4.2 Elaboration de lignes directrices en vue de la reconstruction et de la réhabilitation des villages situés dans l'ancienne « zone de sécurité » 19

5.4.3 Programme pour un développement local et régional durable 21

Etape 3 : Etablissement du *Programme pour un développement local et régional durable* 23

Annexe 1 : Carte 25

Annexe 2 : Photos 26

1.0 Résumé

Le présent rapport technique évalue les dommages subis en août 2008 par le patrimoine culturel et, par extension, les bâtiments situés dans la zone de conflit en Géorgie, plus particulièrement dans l'ancienne « zone de sécurité » au nord de Gori. Après deux journées de réunions préparatoires avec les autorités géorgiennes les 9 et 10 octobre, la délégation du Conseil de l'Europe s'est rendue sur le terrain les 11 et 12 octobre et a visité la plupart des villages se trouvant dans la zone de conflit.

Les inspections ont dû, par nécessité, se limiter à certaines zones en raison du temps imparti, des difficultés d'accès, de l'incertitude au sujet de la présence de mines antipersonnel et de la dissémination des localités.

A l'exception importante de Nikozi, aucun édifice du patrimoine culturel ne semble avoir été endommagé dans la zone en question pendant le conflit.

La visite sur le terrain a permis de constater le dénuement économique de la zone avant le conflit ; les villages et les bâtiments se trouvaient dans un état de grande vulnérabilité et la détérioration de l'infrastructure et des constructions en général était visible. Il est apparu aussi que cette détérioration affectait en grande partie les édifices vernaculaires plus anciens qui semblent être peu à peu abandonnés.

Compte tenu de l'expérience et des compétences acquises par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel et des besoins constatés sur le terrain ou signalés par les autorités géorgiennes, la délégation est parvenue à la conclusion qu'il est nécessaire d'engager trois types d'actions distinctes mais complémentaires, éventuellement accompagnées de mesures équivalentes dans la région située au nord de la frontière administrative avec l'Ossétie du Sud :

a. Le monastère et le village de Nikozi ont été fortement endommagés pendant le conflit et une action urgente est nécessaire pour réhabiliter les bâtiments les plus gravement touchés afin d'assurer des conditions de logement décentes à la population locale avant l'hiver. Une étude de faisabilité devrait être entreprise pour évaluer les mesures à prendre à court et à long terme afin d'assurer la protection de cet important site culturel et religieux.

b. Une action immédiate est requise pour assurer un logement décent aux habitants des villages de l'ensemble de la région touchée par le conflit. Cette intervention urgente, bien que de la plus haute importance, devrait être menée en respectant l'identité et le caractère rural des villages en question. Il convient à cette fin d'établir des lignes directrices pour l'évaluation et l'inventaire des villages en vue de leur réhabilitation et reconstruction ultérieures.

c. La région située autour de Gori constitue un ensemble géographique, historique et économique distinct qui requiert une stratégie de développement globale, régionale et locale. La revitalisation de cette région, dans le cadre du processus post-conflit, devra nécessairement s'appuyer sur les ressources naturelles et culturelles qui donnent à cette région son identité rurale spécifique.

2.0 Introduction

Le conflit d'août 2008 a embrasé toute la région de part et d'autre de la frontière administrative jusqu'à Gori. A l'issue des combats, l'armée russe a créé une « zone de sécurité » couvrant la plaine située en contrebas du piémont de l'Ossétie du Sud. Le dernier « point de contrôle » à l'intérieur de cette « zone de sécurité » a été levé le 10 octobre 2008, ce qui a permis aux habitants d'accéder aux derniers villages encore évacués et, dans le même temps, à la délégation du Conseil de l'Europe d'évaluer la situation dans cette zone.

La délégation du Conseil de l'Europe a été informée qu'environ 1.500 édifices, pour la plupart des bâtiments d'habitation, ont été endommagés par l'explosion d'obus, l'incendie ou le pillage. Les autorités géorgiennes ont pris d'importantes mesures pour loger les personnes déplacées. Plusieurs sites « provisoires » sont en cours de construction dans la région de Gori pour accueillir les personnes qui ne pourront réparer ou reconstruire leur maison avant l'hiver et celles qui ont quitté la région de Tskhinvali sans espoir de retour.

Ces mesures exceptionnelles ont été prises par les autorités géorgiennes dans l'urgence et le gouverneur de la province de Shida Kartli a déjà fait le maximum pour effacer toute trace des dommages au centre de Gori. Le processus de reconstruction en cours présente deux problèmes qui risquent d'avoir à moyen ou à long terme un impact substantiel sur la région :

- Les sites d'accueil « provisoires », qui semblent en fait construits pour une durée assez longue, sont disséminés dans la banlieue de Gori et même dans les champs à proximité de l'autoroute (qui est aussi en cours de construction). Les autorités n'ont probablement pas eu le temps d'examiner la possibilité de loger les personnes déplacées à l'intérieur de la ville (ce qui aurait permis de restructurer le centre, manifestement assez pauvre) ou dans les zones périphériques déprimées. Les sites « provisoires » choisis par les autorités géorgiennes non seulement empêcheront que se développe une dynamique de réhabilitation urbaine à Gori mais risquent aussi d'avoir des conséquences sociales graves étant donné l'isolement dans lequel se trouvent les personnes déplacées par rapport à la ville ainsi que du point de vue des éventuelles activités économiques.

- Les services du gouverneur demandent aux propriétaires de bâtiments qui ont été endommagés ou détruits dans les villages de l'ancienne « zone de sécurité » s'ils préfèreraient recevoir une subvention pour réparer leur maison ou une somme d'argent pour construire ailleurs. Le but est d'offrir à toutes les personnes touchées par le conflit la possibilité d'être logées de façon adéquate avant l'hiver. La conséquence en est, d'une part, que les bâtiments ou ruines abandonnées par les habitants qui décident d'aller vivre ailleurs resteront longtemps au milieu des villages comme un rappel douloureux du conflit pour toutes les personnes qui n'ont eu d'autre choix que de rester ou qui n'ont pas voulu partir. D'autre part, les habitants qui décident de rester et bénéficieront d'une aide pour la réparation de leur maison ne recevront que le minimum nécessaire pour réparer la toiture et peut-être les fenêtres, ce qui entraînera pour eux des conditions de vie aussi mauvaises ou même pires que celles qu'ils connaissaient avant le conflit. Enfin, les habitants qui obtiennent un soutien financier pour reconstruire leur maison devront probablement attendre le printemps prochain avant de pouvoir commencer les travaux, ce qui risque d'accélérer le remplacement des constructions traditionnelles d'origine par des maisons modernes bon marché. Dans tous les cas, le processus de reconstruction

se traduira par un appauvrissement du style architectural propre à ces villages et risque donc d'avoir un impact encore plus destructeur que le conflit du point de vue de l'identité locale.

Les propositions d'action immédiate formulées dans le présent rapport s'appuient sur l'expérience acquise dans le cadre du « Programme de coopération et d'assistance techniques relatif à la conservation intégrée du patrimoine culturel et naturel » du Conseil de l'Europe (DG-IV), lancé pour répondre à plusieurs catastrophes ayant frappé des pays européens pendant les dernières années, notamment à la suite des guerres en Europe du Sud-Est (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo) et aussi après le tremblement de terre en Géorgie (2002).

Ces propositions tiennent compte des valeurs et principes que cherche à promouvoir le Conseil de l'Europe, en donnant notamment la priorité aux droits de l'homme, à la protection des biens, au respect de la propriété privée, à la sécurité des personnes, au droit au logement et au droit à l'éducation et à l'emploi. L'approche spécifique développée dans ce rapport envisage le processus de « reconstruction » plus comme un processus de « réhabilitation » visant à restaurer et préserver l'environnement culturel et l'environnement bâti dans lequel vivent les habitants. Il s'agit de préserver un certain style de vie afin de convaincre les habitants de rester dans leurs villages ou d'y revenir, et d'éviter ainsi que la région ne subisse, après le conflit, un nouveau traumatisme sous forme d'un appauvrissement progressif ou même de l'abandon de cette terre si riche.

Les données de référence et l'information historique contenues dans ce rapport ont été fournies par le ministère de la Culture et le ministère des Affaires étrangères de Géorgie dont les représentants, ainsi qu'un représentant du gouverneur de la province de Shida Kartli, ont accompagné la délégation du Conseil de l'Europe pendant la mission sur le terrain.

3.0 Mission sur le terrain

A la demande du Conseil de l'Europe, le ministère de la Culture géorgien avait établi une liste de sites et de villages. Les critères retenus visaient à sélectionner les villages les plus typiques de chaque zone, tant du point de vue des caractéristiques propres que de l'intérêt culturel potentiel. Les spécialistes géorgiens ont sélectionné onze sites pour la visite sur le terrain :

1. Village de Niqozi, Eglise Gvtaeba (V^{e}-VI^{e} siècle)
2. Village de Niqozi, Eglise de l'Archange (X^{e} siècle)
3. Village de Bevera, Eglise St George (IX^{e}-X^{e} siècle)
4. Village de Lamiskana, Palais David Orbeliany et maison-musée
5. Village de Tirdznisi, Eglise de la Trinité (époque médiévale tardive)
6. Village de Tirdznisi, Eglise Dedagvtisa (1872)
7. Village de Tirdznisi, Eglise Kvitarskhoveli (1886)
8. Village d'Arbo, Eglise St George
9. Village d'Ergneti, Eglise de la Vierge
10. Village Variani, maison-musée de Iakob Gogebashvili
11. Village de Shindisi, Château de Shindisi.

A l'exception de Bevera et Lamiskana situés en dehors de l'ancienne « zone de sécurité », la délégation du Conseil de l'Europe a visité tous ces sites (voir carte en annexe), ainsi que quelques autres selon les possibilités offertes par l'itinéraire. Elle a également pu voir plusieurs éléments du patrimoine culturel non signalés par le ministère de la Culture qui avait naturellement

retenu uniquement des édifices « classés », c'est-à-dire protégés par l'Etat. On trouvera ci-dessous les observations et commentaires de la délégation.

Village de Karaleti

Village situé au nord de Gori sur une route secondaire conduisant à Tskhinvali.

Inspection du bâtiment de l'école qui fait actuellement l'objet d'importants travaux de réaménagement. Les autorités géorgiennes ont informé la délégation que les locaux de l'école ont été forcés et pillés pendant le conflit. Pas de dommages structurels apparents.

Village de Tkiavi

Village situé au sud-est de Tskhinvali sur la route secondaire reliant Tskhinvali à Gori. Ce village se compose d'une série de fermes disséminées de petite taille et de bâtiments d'habitation accessibles depuis la route par d'étroites voies sans revêtement.

Le premier groupe de bâtiments montré à la délégation est apparemment une ferme entourée de bâtiments secondaires. Une explosion d'obus a gravement endommagé ces bâtiments et plusieurs autres bâtiments environnants. Le toit de plusieurs bâtiments est entièrement détruit et de larges pans de mur se sont effondrés. (Photos 1, 2)

Les constructions sont généralement en mur massif, certaines avec des murs de pierre de type traditionnel revêtus d'un enduis, d'autres incluant des blocs de béton du XX^{e} siècle. La maçonnerie repose sur une assise horizontale en arête de poisson. Il y a aussi quelques alignements en pavés d'argile. Les toitures présentent un assortiment de tuiles, de profilés modernes en métal et de feuilles d'amiante.

Les bâtiments semblent pour certains irréparables mais les murs extérieurs et les fondations, qui paraissent solides, pourraient éventuellement servir de base à une reconstruction. Les bâtiments les moins touchés pourraient être restaurés, le plus souvent à l'aide d'une nouvelle toiture.

Lors d'une seconde visite à Tkiavi, la délégation a pu voir deux maisons modernes qui ont été gravement endommagées par un incendie. Ces deux maisons pourraient être réhabilitées sous réserve d'une inspection attentive afin de déterminer si des dommages structurels ont eu lieu. (Photo 3)

Les autorités géorgiennes ont indiqué à la délégation que, dans le village, 32 maisons ont été endommagées par une explosion d'obus ou un incendie.

Tirdznisi

Village situé au sud-est de Tskhinvali sur la route secondaire reliant Tskhinvali à Gori. L'école de ce village a été endommagée par un incendie. Le bâtiment date de la seconde moitié du XX^{e} siècle. Une série de petits bureaux en enfilade a été touchée ; toutes les finitions internes sont détruites avec peut-être aussi des dommages structurels. Le hall d'entrée de l'école a été endommagé par un incendie.

Le travail de réparation serait, pour l'essentiel, assez superficiel, sous réserve d'une évaluation structurelle.

La délégation a aussi visité deux églises dans ce village : une petite basilique de l'époque médiévale tardive à côté de l'école et une église plus grande, l'église Dedagvtisa, qui date de 1872. Il existe dans le village une troisième église, l'église Kvitarskhoveli datant de 1886, que la délégation n'a pas visitée.

Village d'Erdgneti

Village situé près de Tskhinvali et disposé en ruban sur un axe nord-sud parallèlement à la route principale (voir diagramme 1).

Les maisons se trouvent au milieu de grandes cultures maraîchères et de vergers ; l'accès est par conséquent limité.

Selon les autorités géorgiennes, 152 maisons ont été endommagées par une explosion d'obus ou un incendie. Les bâtiments inspectés datent pour la plupart du XX^{e} siècle mais comportent parfois des murs de pierre de type traditionnel (Photo 4). Ils paraissent pour certains irréparables. D'autres bâtiments moins gravement endommagés pourraient être restaurés, principalement à l'aide d'une nouvelle toiture.

Le village a une église, l'église de la Vierge, que la délégation a visitée pour des raisons de sécurité.

Village de Nikozi, Eglise Gvtaeba et Eglise de l'Archange (Photo 5)

Le monastère de Nikozi comprend plusieurs édifices historiques importants dont l'Eglise Gvtaeba du V^{e} siècle située au sud du complexe et actuellement en travaux. Elle ne semble avoir subi aucun dommage lors du récent conflit. On pénètre dans le complexe par un ouvrage d'entrée en pierre de belle construction. L'Eglise de l'Archange, qui date du X^{e} siècle, surplombe la cour principale. Au nord se trouve un bâtiment d'architecture domestique à deux étages qui est utilisé par les sœurs et a été restauré récemment. (Diagramme 2)

Ces divers bâtiments, qui n'ont en général subi aucun dégât, sont dans divers états de conservation. A l'est de l'église se trouve le Palais épiscopal du X^{e} siècle qui, avec un groupe de bâtiments d'architecture domestique situé au sud, a été gravement endommagé par un obus. Les membres de la communauté religieuse étaient à l'intérieur de ces bâtiments au moment de l'explosion.

Les autorités géorgiennes ont fourni à la délégation des dessins réalisés en 2006 en vue d'un projet détaillé de reconstruction du Palais épiscopal prévoyant la création ou la restauration de trois niveaux habitables, un espace à double hauteur au rez-de-chaussée et deux étages. (Diagramme 3) L'édifice est construit à l'aide de moellons irréguliers ; la porte et les percées des fenêtres sont bordées de pavés d'argile. Les murs sont généralement intacts à l'exception de la paroi sud située à proximité du point d'impact de l'obus. La maçonnerie de ce mur a été endommagée, particulièrement au niveau de la cheminée. Le toit en tuiles d'argile a été complètement détruit, mettant à jour des poutres d'acier qui semblent avoir été insérées au niveau des étages prévus. On ignore quel était l'état d'avancement des travaux de restauration à l'intérieur de l'édifice avant qu'il ne soit endommagé par un obus. (Photo 6)

Les travaux de restauration effectués par l'église devront faire l'objet d'une évaluation attentive. L'emploi d'une structure intermédiaire en acier, béton et ciment est incompatible avec le caractère historique de l'édifice.

L'ensemble de bâtiments formant l'aile domestique, qui accueillait la plupart des logements et ateliers immédiatement au sud du Palais, est en grande partie détruit. (Photo 7)

D'après d'anciennes photographies, cet ensemble comprenait apparemment un bâtiment d'habitation en briques à deux niveaux ; les ateliers se trouvaient à l'étage supérieur. Les autres bâtiments étaient des bâtiments sans étage de construction mixte : bois et maçonnerie en parpaings avec une couverture en métal. (Diagramme 4)

A l'exception du bâtiment à étage, les éléments structurels sont pratiquement irrécupérables et une reconstruction complète paraît donc nécessaire. Ces bâtiments ne semblent pas présenter d'intérêt particulier au point de vue architectural.

Ce groupe de bâtiments est entouré par un mur de pierre assez élevé formant deux cours distinctes, dont l'une sert de maraîcher. Les sanitaires sont réduits au minimum.

A l'exception des dommages provoqués par un obus, les bâtiments semblent généralement en assez bon état mais les techniques de restauration employées jusqu'ici sont inadaptées. Le mortier de ciment est très largement utilisé pour la réparation de la maçonnerie et, en certains endroits, la restauration de détail n'est pas entièrement conforme à l'édifice existant. Ce point devra donc faire l'objet d'un nouvel examen lors des futures propositions.

Le village de Nikosi se situe immédiatement au sud-est de Tskhinvali ; plusieurs voies s'y rejoignent, formant un quadrillage approximatif autour duquel se disposent individuellement les habitations (Diagramme 5). La délégation a appris qu'environ 300 familles vivent dans le village et a vu plusieurs maisons endommagées par des obus.

Les maisons comprennent divers type des constructions, notamment quelques bâtiments du XX^{e} siècle et des constructions en pierre de caractère plus traditionnel.

Les dommages sont le plus souvent assez graves ; plusieurs maisons sont sans toiture et de nombreux murs se sont effondrés.

Village de Variani

Situé au sud de Tskhinvali sur la route principale reliant Gori à Tskhinvali, ce village s'étire en partie le long de la grand route, maisons et bâtiments commerciaux étant disposés de chaque côté.

Il comprend aussi, à l'ouest de la grand-route, une église et une place de marché où aboutissent toute une série de rues et de sentiers. Le village compte environ 500 familles. Le musée et la maison de Iakob Gogebashvili se trouvent aussi sur la place du village. (Diagramme 6)

Le bâtiment du musée a été construit en 1858 et en grande partie restauré dans les années 90. Il n'est pas généralement typique de l'architecture vernaculaire, si l'on

excepte la maçonnerie de plusieurs façades qui est en arête de poisson. Autrement, les murs du bâtiment sont recouverts d'un enduis uniforme avec des motifs apparents en bois et une véranda et des escaliers extérieurs. Il s'agissait à l'origine d'une maison d'habitation. Le bâtiment semble avoir subi quelques dommages mineurs, probablement dus au pillage. Le musée accueille principalement des groupes d'écoliers du primaire. Le bâtiment est ouvert au public tous les jours de 10 heures à 18 heures.

Les bâtiments résidentiels sont de construction mixte et comprennent des maisons du XX^{e} siècle et des maisons traditionnelles en pierre de construction plus ancienne. La présence d'éléments traditionnels en bois est également visible, notamment les parties exposées de la charpente des toits, les rives et l'extrémité des chevrons.

Les autorités géorgiennes ont montré à la délégation une maison gravement endommagée par un obus. Il s'agissait d'une maison du début du XX^{e} siècle. La plus grande partie de la toiture était effondrée ; l'obus avait pénétré jusqu'à la cave provoquant des dommages structurels au niveau des planchers. Certains éléments semblaient indiquer une pénétration d'eau antérieure du côté de la façade donnant sur la rue (Photo 8). Il a été indiqué à la délégation que la municipalité avait pris des dispositions pour réparer d'urgence le toit afin de prévenir l'endommagement par les eaux.

Village de Shindisi

Village situé au sud de Tskhinvali sur la route principale reliant Gori à Tskhinvali. Dans cette zone, le paysage est meurtri en plusieurs endroits par les traces d'obus mais la délégation n'a constaté aucun endommagement particulier des bâtiments. La forteresse de pierre de Shindisi surplombe le village.

La délégation a relevé un certain nombre de constructions anciennes dans ce village, notamment plusieurs bâtiments en briques de terre crue et à charpente de bois. Ces vestiges de l'architecture vernaculaire, qui montrent les techniques de construction employées dans la région, sont en assez mauvais état. (Photos 9, 10, 11)

Village de Kordi

Village situé dans une zone isolée à l'est de Tskhinvali au milieu de terres agricoles. Les bâtiments ne présentent aucun dommage apparent. La délégation a visité l'église non-classée de Kordi qui, jusqu'à une date récente, n'était pas encore sous le contrôle du ministère de la Culture (dans le cadre de la « Réserve muséale »). L'église était auparavant mal entretenue et insuffisamment protégée. Le cimetière n'est pas clôturé.

Village d'Arbo

Village situé à l'est de Tskhinvali, près de Kordi.

Les bâtiments de ce village ne présentent aucun dommage apparent. Arbo compte trois églises que la délégation a pu visiter. La petite basilique de pierre du X^{e} siècle est en très mauvais état, ayant subi un affaissement dû probablement à un tremblement de terre. La toiture semble s'être effondrée et de nombreuses pierres ont été délogées des parois. Il n'existe aucun plan immédiat de réhabilitation de cet édifice dont l'état risque de se détériorer rapidement. (Photo 12)

La grande église en briques du XIX^{e} siècle est en assez bon état, malgré certaines chutes de maçonnerie, en particulier autour du clocher, et l'endommagement par les eaux du fait de l'état défectueux des gouttières.

La troisième église, une église de construction récente en pierre avec un toit de tuiles, est en bon état.

La délégation a également visité une grande maison d'habitation située à proximité, qui était occupée auparavant par un homme d'affaires local. Cette maison, qui est en assez mauvais état, est un exemple intéressant du style architectural du milieu du XIX^{e} siècle. Le bâtiment date de 1839.

Village de Mereti

Village isolé situé à l'est de Tskhinvali, près de la frontière avec l'Ossétie du Sud.

Les bâtiments de ce village ne présentent aucun dommage apparent attribuable au conflit. Nouveaux spécimens des techniques de construction liées au style vernaculaire avec un certain nombre de maisons à charpente de bois et un exemple de lattis et enduis extérieur sur une construction à charpente de bois. (Photo 13)

Ce village comporte aussi une église du XVIII^{e} siècle d'un style à la fois simple et hardi, avec des finitions en enduis. La structure est recouverte d'un toit en métal. (Photo 14)

Village de Karbi

Village situé au sud-est de Tskhinvali.

Les bâtiments de ce village ne présentent aucun dommage apparent. La délégation a visité une tour de pierre ronde qui faisait apparemment partie d'une forteresse située à cet endroit. Cette tour se rapproche beaucoup par le style de la forteresse de Shindisi bien mieux préservée.

L'église de la Trinité, une église en pierre, se trouve à courte distance du village. Elle est apparemment construite en grès rouge avec un beau joint d'assise sur trois côtés. Le quatrième est d'aspect moins harmonieux. Les vestiges d'une église plus ancienne y sont encore visibles. La façade ouest présente d'intéressantes moulures en relief et sculptures. L'église est en assez bon état. (Photo 15)

4.0 Conclusion

Les villages de la plaine semi-circulaire située au nord de Gori forment un ensemble rural et vernaculaire intéressant. Ils sont entourés d'une région montagneuse (Ossétie du Sud) avec laquelle ils entretenaient d'étroites relations économiques et culturelles avant les années 90. Les monuments religieux appartiennent tous à l'éparchie de « Niqozi et Ckhinvali ». Cette zone culturellement riche est considérée comme le noyau historique de la Géorgie.

Les conditions de vie dans ces villages étaient déjà difficiles avant le conflit. A cette situation, le conflit a ajouté la souffrance et la peur, ce qui fait que les communautés locales sont dans un état de désarroi profond. Les habitants sont revenus dans leurs maisons après la levée des points de contrôle. Ceux que nous avons rencontrés pendant la mission étaient encore sous le choc des

semaines précédentes. En attendant de recevoir une aide et un soutien, de nombreux habitants s'occupaient à la récolte des fruits (pommes, raisins et prunes) qui étaient et sont toujours la ressource principale de la région.

De leur côté, les organisations internationales (PNUD, Union européenne et Banque mondiale) ont engagé conjointement une enquête globale sur les besoins de la zone de conflit. Le patrimoine culturel n'est pas pris en compte dans les propositions à soumettre au gouvernement de Géorgie.

La réhabilitation ou la reconstruction des maisons traditionnelles ne suffira pas, à elle seule, à remettre ces communautés sur la voie d'un développement durable.

En 2006, le ministère de la Culture a créé une « Réserve muséale » – l'une des treize que compte la Géorgie – couvrant l'ensemble de la région de Gori et Tskhinvali. Cet organisme semi-public, basé à Kurta (au nord de Tskhinvali), est chargé de l'inventaire et de la documentation de tous les biens culturels et biens du patrimoine de la région et de réaliser des projets de préservation ou de mise en valeur. La plupart des efforts engagés avant le conflit du mois d'août portaient sur l'Ossétie du Sud où plus de 220 monuments et sites avaient déjà été analysés sur les 500 qui ont été inventoriés. La plupart des documents et matériaux recueillis sur ces monuments ont été perdus lors de la destruction du « musée » de Kurta dont le personnel spécialisé a été contraint de quitter la région. Il est prévu de poursuivre le travail dans l'ensemble de la région.

Comme les autres instances gouvernementales, le ministère de la Culture a exprimé sa volonté d'accorder une attention particulière à la région et de participer au processus de reconstruction de l'après-conflit. La « Réserve muséale » a repris ses activités. Elle s'occupe de tous les objets du patrimoine culturel et, en particulier, des édifices religieux de la région qui devraient bénéficier rapidement d'une aide financière à des fins de « restauration ». Il est clair que la plupart de ces édifices nécessitent des mesures de conservation urgentes. Néanmoins, il faut espérer que le ministère de la Culture ne s'engagera pas précipitamment dans des travaux de grande envergure sans réaliser d'études préliminaires détaillées qui donneront le temps d'adapter et d'améliorer les méthodes d'intervention.

Les autorités géorgiennes ont souligné leur volonté d'intervenir et de tirer parti de l'attention actuelle de la communauté internationale pour agir sur les conséquences du conflit et améliorer la situation locale par rapport à l'état des choses avant le conflit. Il existe maintenant une dynamique positive et un fort élan, non seulement pour intervenir en faveur de la région et répondre aux besoins immédiats de la population avant l'approche de l'hiver, mais aussi pour enclencher un processus capable d'assurer un impact durable aux mesures prises. Les ressources qui seront investies dans la région ainsi que l'énergie déployée par l'équipe du gouverneur de Shadi Kartli et la bonne volonté manifestée par divers organismes locaux spécialisés (comme la « Réserve muséale ») rendent possibles certaines actions immédiates.

L'approche objective et neutre adoptée par le Conseil de l'Europe lors de la mission d'enquête pourrait aussi être appliquée dès que possible en Ossétie du Sud, si le Conseil de l'Europe parvient à obtenir des autorités locales une permission d'accès. Chaque semaine de perdue rend une action immédiate plus difficile et compromet les chances d'une intervention effective. Etant donné les liens existant entre les zones appartenant à l'aire du conflit, les propositions d'action immédiate avancées à propos de l'ancienne « zone de sécurité » devraient s'accompagner de propositions similaires pour la région de Tskhinvali.

5.0 Actions immédiates

5.1 Contexte

La destruction systématique des biens et symboles communautaires faisant partie du patrimoine bâti constitue, dans tout conflit armé, l'indicateur possible d'une volonté de purification ethnique. Le but des auteurs de ce type de destruction est d'empêcher le retour de la population locale ou de porter atteinte à leurs capacités d'initiative et de provoquer ainsi une détérioration de leurs conditions de vie dans l'idée que, tôt ou tard, ils finiront par quitter la zone concernée.

La reconstruction est, par conséquent, une priorité, non seulement pour assurer le logement de la population locale et créer les conditions nécessaires au retour des personnes déplacées mais aussi pour préserver le moral des communautés. Il s'agit de restaurer la cohésion sociale qui existait avant le conflit afin de rétablir et de maintenir le potentiel vivant et les possibilités de développement des communautés. La reconstruction doit permettre la reprise des processus de développement conformément au cadre de référence antérieur et garantir leur continuité. Dans l'optique des droits de l'homme, la restauration de l'environnement social et culturel est une condition essentielle à la réalisation effective des objectifs du processus de reconstruction.

Le Conseil de l'Europe devrait participer au lancement d'une dynamique politique et professionnelle intégrée mettant l'Homme au centre des interventions. En optant pour une définition élargie du patrimoine culturel, telle qu'énoncée dans la Convention de Grenade et surtout dans la Convention-cadre de Faro sur le rôle du patrimoine dans la société moderne, le Conseil de l'Europe renforce la légitimité de ses propositions d'action immédiate en ce domaine. L'enjeu est de reconstruire et de développer l'infrastructure locale, les habitations, les édifices marquants et les symboles culturels afin de permettre aux communautés multiculturelles locales de continuer à vivre sur les sites endommagés ou pris pour cible au cours de la guerre.

L'environnement physique, dans toute sa complexité, est une condition incontournable du bon fonctionnement d'une société et de la préservation des droits individuels. A cet égard, le retour des personnes déplacées ne constitue pas un simple problème matériel ; les facteurs sociaux et culturels doivent aussi être pris en compte afin d'assurer le maintien durable des communautés restaurées.

5.2 Cadre opérationnel

Les autorités géorgiennes se sont déclarées convaincues de la nécessité de prendre en compte le patrimoine culturel dans les plans d'action immédiate. Cependant, au moment de la mission du Conseil de l'Europe, aucun organisme n'avait été clairement désigné pour garantir, outre le simple échange d'information entre les organes de l'Etat, la mise en place d'une réponse coordonnée et cohérente en évitant le chevauchement des interventions. La coordination est indispensable afin d'identifier et de promouvoir les priorités nationales et de les prendre en compte dans les projets d'investissement. Dans l'intérêt des objectifs propres du Conseil de l'Europe qui concernent le patrimoine culturel, cette coordination devrait être assurée par le ministère des Affaires étrangères ; les interventions relatives au patrimoine culturel devraient être dirigées par le ministère de la Culture.

Une coordination entre les administrations publiques, les services régionaux et les partenaires internationaux sera aussi rapidement nécessaire. S'agissant du patrimoine culturel *stricto sensu*, compte tenu des activités antérieures menées par le Conseil de l'Europe en Géorgie dans le domaine de la planification et de la réhabilitation urbaine, un travail de renforcement des capacités devra nécessairement être engagé parallèlement à la mise en œuvre des mesures d'intervention immédiate.

Le développement des synergies avec d'autres organisations internationales est indispensable, tant pour assurer le financement des actions que pour garantir leur mise en œuvre.

Enfin, les mesures immédiates prises par le Conseil de l'Europe devraient viser en priorité à obtenir la participation des organismes nationaux et des spécialistes locaux en leur confiant un rôle de direction. Les mesures proposées tiennent compte des mécanismes existants créés avant le conflit ou mis en place spécifiquement pour répondre aux besoins de reconstruction.

Le rôle du Conseil de l'Europe sera de proposer une approche intégrée ou d'autres méthodes de travail, de guider les processus et de suivre à distance la mise en œuvre sur le terrain.

5.4 Projets

Les actions proposées portent sur une aire restreinte (le village de Nikozi), une zone plus étendue couvrant notamment l'ensemble de la zone de conflit (l'ancienne « zone de sécurité ») et la région de Gori. Les projets présentés ci-dessous comprennent une intervention exemplaire sur le terrain (« projet pilote ») visant à susciter le développement de projets similaires, ainsi qu'un suivi continu à distance de la mise en œuvre des « lignes directrices pour la reconstruction » et des modalités des futurs investissements.

5.4.1 Monastère et village de Nikozi

Objectif :

Réaliser une étude de faisabilité de l'évaluation et de la réhabilitation des bâtiments du monastère de Nikozi dans le contexte du village et de l'ensemble de la communauté.

Résultats escomptés :

Un projet intégré de réhabilitation des monuments et du village afin de contribuer au retour des personnes déplacées, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et au développement des activités grâce à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

Description / Activités :

Le Conseil de l'Europe a défini des normes et des méthodes de travail pour l'évaluation des édifices et monuments d'importance historique. S'agissant des bâtiments concernés à Nikozi, celles-ci impliquent l'adoption de lignes directrices établies en relation avec trois documents interdépendants :

1. l'évaluation technique préliminaire (ETP) ;
2. l'étude de faisabilité ;

3. le plan d'intervention.

Dans le cas de Nikozi, les trois études techniques seront étroitement liées entre elles ; il serait souhaitable d'examiner soigneusement comment adapter chacun des éléments aux besoins spécifiques urgents de Nikozi, de son monastère et de la communauté locale. Des lignes directrices complètes existent déjà pour chacun des documents. Dans le cas de Nikozi, elles seraient adaptées comme suit :

- L'ETP analyse la situation du site, l'information disponible, l'importance des bâtiments, leur état technique et l'estimation des coûts.
- L'information générale ci-dessous est nécessaire pour établir le contexte de l'ETP.

  a. Renseignements administratifs, autorités responsables, nom et adresse du site, type de monument, statut juridique et protection légale.
  b. Description de l'état général et priorités d'intervention.
  c. Recensement de l'information existante : sources documentaires, bibliographie, inventaires et travaux précédents, projets en cours ou prévus, et estimations de coûts déjà effectuées.
  d. Difficultés rencontrées au cours de l'étude, par exemple problèmes d'accès.
  e. Description sommaire du monument et présentation de son contexte et de son évolution historique.
  f. Intérêt historique et culturel du monument.
  g. Explication de la vulnérabilité du site et des risques le concernant, y compris les risques naturels tels que les tremblements de terre, l'entretien inadéquat ou inexistant et le manque de ressources.
  h. Examen technique détaillé de l'état du monument : structure générale, fondations, murs et plafonds, etc.
  i. Résumé des travaux proposés et du programme d'intervention.
  j. Evaluation des politiques de conservation et conception générale ou « philosophie » de l'intervention. Propositions d'utilisation et possibilités d'extension des potentialités du site et d'ouverture de l'accès au public.
  k. Evaluation des coûts associés aux travaux et sources potentielles de financement et d'investissement.

- L'ETP aboutira à une évaluation technique générale du site et fournira les données requises pour définir une proposition et évaluer sa faisabilité.
- Dans le cas de Nikozi, étant donné l'urgence du projet, l'ETP et l'étude de faisabilité seraient réalisées parallèlement ou même éventuellement sous forme d'un document unique.
- L'étude de faisabilité développerait un certain nombre de points afin de disposer de suffisamment d'informations pour solliciter une aide financière des organismes internationaux de financement, spécifiquement : la définition claire de l'intérêt historique ou artistique du monument, le degré de risque ou le danger de détérioration et la viabilité du projet proposé, y compris la gestion et le soutien durable du projet.
- Dans le cas de Nikozi, l'ETP devrait être conçue de façon à inclure : la définition claire du but et de la portée du projet, les contraintes à prendre en compte ou à surmonter, les étapes nécessaires à la réalisation du projet, la structure organisationnelle requise pour la réalisation de l'étude de faisabilité, l'achèvement du projet et la gestion à long terme du monument, et la documentation nécessaire pour les travaux de réhabilitation du monument, y compris les plans d'inventaire et les propositions de projets antérieures.

- Il sera nécessaire de prendre en compte le contexte plus général du village et les besoins de réparation des bâtiments qui ont été endommagés au cours du conflit. Dans ce cas particulier, des lignes directrices sur l'évaluation architecturale et technique du village devront être établies afin qu'il soit tenu compte de cette évaluation dans la méthodologie et la réalisation des travaux de réhabilitation.
- Des possibilités de prendre en compte les relations transfrontières, d'établir des itinéraires et couloirs culturels et de travailler conjointement sur des monuments et des sites de part et d'autre des frontières nationales et territoriales, pourront aussi se présenter.
- Il sera nécessaire d'examiner les questions de propriété et de gestion, en particulier afin de déterminer le rôle des ministères et des instituts pour rendre possible des accords en matière d'aménagement du territoire, de transport et de tourisme.
- Le troisième élément sera le plan d'intervention qui fera partie intégrante de l'étude de faisabilité. Le plan d'intervention abordera les questions fondamentales exigées par les organismes de financement. Il comprendra deux sections, l'une présentant l'information générale et le contexte de la proposition, l'autre couvrant les aspects économiques et financiers. Dans le cas de Nikozi, le plan devra sans doute aborder un certain nombre de questions :

  a. Site : déclaration expliquant l'importance historique, religieuse et sociale des bâtiments et du site du monastère.
  b. Proposition : aperçu de l'ensemble du projet, y compris l'échelonnement éventuel des travaux. Les aspects des politiques nationales ou locales susceptibles d'affecter la proposition devraient être détaillés.
  c. Résultat : description du résultat final du projet et des bénéficiaires : clergé, communauté locale, public plus large.
  d. Justification : présentation des options existantes pour le site et, en particulier, des avantages et inconvénients qui résulteraient de :

     i. l'absence de toute intervention ;
     ii. la restauration ou la réhabilitation partielle du site ;
     iii. la réhabilitation complète du site.

  e. Responsabilité : le plan d'intervention spécifiera les entités responsables des questions financières et de gestion : qui devra solliciter un financement et qui sera chargé de gérer les fonds et le projet pendant les travaux et après leur achèvement.
  f. Participation : le plan précisera les acteurs qui participeront au développement des propositions de réparation / réhabilitation (parties prenantes) ; ceux-ci pourront inclure les autorités ecclésiastiques, le ministère de la Culture, la municipalité et la communauté locale. Il devra examiner aussi les avantages pouvant résulter de l'implication de ces « parties prenantes ».
  g. Risques : examen des facteurs susceptibles de nuire à la réussite du projet ou de retarder sa mise en œuvre, par exemple la nécessité de travaux archéologiques ou l'incertitude quant à l'état structurel du bâtiment.
  h. Coût : quel sera le coût de travaux, qu'est-ce qu'il couvrira et comment il sera programmé.
  i. Recettes : examen, le cas échéant, des bénéfices financiers à attendre du projet, par exemple : le réaménagement du Palais épiscopal créera-t-il des possibilités de location d'espaces commerciaux ?
  j. Retombées : analyse des opportunités créées par le projet comme, par exemple, les retombées positives pour l'ensemble de la population locale.

k. Durabilité : examen des modalités d'entretien du site restauré ; compétences requises et responsabilités.

Durée :

Les observations sur place et l'élaboration de l'ETP ne devraient pas prendre plus d'un mois. S'il est possible de former des spécialistes locaux et de les familiariser avec la méthodologie, l'ETP pourrait être finalisée avant la fin 2008. Dans ces conditions, l'étude de faisabilité et le plan d'intervention pourraient être complétés et validés trois mois après l'achèvement de l'ETP.

Coûts :

Action immédiate du Conseil de l'Europe en faveur du patrimoine culturel en Géorgie *Elément A* : Projet pilote de réhabilitation du monastère et du village de Nikozi	**2008-2009**			
Dépenses	**Unité**	**Nbre d'unités**	**Taux par unité (en EUR)**	**Coûts (en EUR)**
1. Ressources humaines				
1.1 Salaires (montants bruts, experts locaux)	Par jour	125	50	6 250
1.2 Salaires (montants bruts, experts internat.)	Par jour	25	600	15 000
1.3 Défraiements missions/déplacements				
1.3.1 A l'étranger (experts nationaux et internat.)	Par jour	48	172	8 256
1.3.2 Localement (experts locaux)	Par jour	20	40	800
Sous-total « Ressources humaines »				**30 306**
2. Frais de voyage				
2.1. Vols internationaux	Par vol	10	800	8 000
2.2 Transport local	Par voyage	6	60	360
Sous-total « Frais de voyage »				**8 360**
3. Equipement et fournitures				
3.2 Mobilier et matériel informatique	Somme forfaitaire	1	2 000	2 000
Sous-total « Equipement et fournitures »				**2 000**
4. Coûts du bureau local du projet				
4.3 Consommables et fournitures de bureau	Par mois	6	500	3 000
4.4 Autres services (tél/fax, électricité, entretien)	Par mois	6	300	1 800
Sous-total « Coûts du bureau local du projet »				**4 800**
5. Autres coûts, services				
5.1 Publications / expositions	Somme forfaitaire	1	1 000	1 000
5.5 Traduction	Par page	150	15	2 250
5.6 Interprète	Par jour	12	500	6 000
Sous-total « Autres coûts, services »				**9 250**
6. Total des coûts éligibles (1 à 5)				**54 716**
7. Autres : frais administratifs	*%*	*0*		**3 830**
8. Total des coûts éligibles (1 à 6)				**58 546**

5.4.2 Elaboration de lignes directrices en vue de la reconstruction et de la réhabilitation des villages situés dans l'ancienne « zone de sécurité »

Objectif :

Elaborer des lignes directrices à l'intention des divers organismes géorgiens et organisations internationales responsables des activités de reconstruction, du retour des personnes déplacées et de la réhabilitation de l'environnement culturel et du milieu de vie.

Résultats escomptés :

Un document présentant en détail des recommandations spécifiques ou supplémentaires sur la situation et le potentiel particuliers de la région de Gori.

Description / Activités :

La mission sur le terrain a permis de constater que nombre des villages de l'ancienne « zone de sécurité » qui ont subi des dommages contiennent des bâtiments d'habitation ou de ferme présentant un intérêt culturel particulier. L'agencement spatial de ces villages leur confère en outre certaines caractéristiques qui contribuent à la singularité et à l'« esprit » du lieu. Il importe que toute proposition de re-développement, de reconstruction ou de réhabilitation des bâtiments tienne compte de ces caractéristiques.

L'inventaire est le point de départ pour bien comprendre l'intérêt de ce patrimoine. Le document du Conseil de l'Europe intitulé « Orientation pour l'inventaire et la documentation du patrimoine culturel » détaille le processus d'inventaire des édifices et sites d'importance culturelle. Parmi les objectifs décrits dans ce document, deux présentent une pertinence particulière dans le cas qui nous occupe :

- *L'analyse et la documentation du patrimoine bâti sont essentielles pour apprécier sa situation géographique et comprendre son évolution historique. La réalisation d'inventaires du patrimoine vise à nous permettre de le comprendre et de le gérer.*

- *La prise en considération des ensembles – groupes de bâtiments et espaces ouverts entre lesquels existe une relation de complémentarité – est un élément déterminant de la gestion moderne du patrimoine. Nous proposons l'adoption d'un système unique d'indexation des données pour la documentation des ensembles.*

Le document du Conseil de l'Europe définit aussi des normes pour la méthodologie utilisée dans la préparation de l'inventaire (fiche d'indexation minimale des monuments historiques et des édifices du patrimoine architectural). La fiche d'indexation devra être adaptée afin de tenir compte de critères spécifiques s'appliquant aux bâtiments des villages mais inclura probablement les éléments suivants :

1. Nom et éléments d'identification
2. Lieu
3. Fonction de l'édifice (ferme, maison, boutique, usine, école, église)
4. Datation
5. Matériaux et techniques de construction

6. Etat de conservation
7. Protection / Statut juridique
8. Historique / Intérêt spécifique (le cas échéant)

La fiche d'indexation devrait inclure une photographie de chaque bâtiment jugé important, accompagnée éventuellement de dessins et relevés pour illustrer les divers types de bâtiments. Ce travail devrait prendre en compte à la fois la typologie du plan architectural et le détail de l'édifice.

La deuxième partie de l'inventaire mettra chaque bâtiment en relation avec le plan du village, ce qui permettra de comprendre l'évolution du site et ses formes de développement, en offrant un modèle pour la réhabilitation ou la reconstruction des bâtiments existants.

Sur la base de ce travail, il conviendra de déterminer si la réhabilitation de chaque édifice jugé important est faisable ou souhaitable, ou bien s'il doit être démoli et/ou reconstruit et dans quel style.

Une évaluation du coût de la réhabilitation des bâtiments devra être jointe au rapport.

Il est proposé de désigner un ou plusieurs sites pilotes et de préparer un inventaire des bâtiments correspondant afin de tester cette approche. Les villages de Tkiavi et Shindisi se prêteraient bien à ce travail : Tkiavi, qui a subi des dommages importants, semble contenir plusieurs bâtiments d'importance culturelle ; Shindisi présente de nombreux exemples d'édifices plus anciens présentant un intérêt culturel.

Les lignes directrices devraient passer en revue plusieurs études comparables déjà réalisées.

Durée :

Un premier projet d'évaluations et de recommandations pourrait être achevé avant la fin 2008. L'inventaire détaillé et la publication des lignes directrices pourraient être terminés au printemps 2009, à temps pour l'allocation des fonds de reconstruction très importants qui sont attendus.

Coûts :

Action immédiate du Conseil de l'Europe en faveur du patrimoine culturel en Géorgie *Elément B* : Lignes directrices en vue des activités de reconstruction dans l'ancienne « zone de sécurité »	**2008-2009**			
Dépenses	**Unité**	**Nbre d'unités**	**Taux par unité (en EUR)**	**Coûts (en EUR)**
1. Ressources humaines				
1.1 Salaires (montants bruts, experts locaux)	Par jour	35	50	1 750
1.2 Salaires (montants bruts, experts internat.)	Par jour	21	600	12 600
1.3 Défraiements missions/déplacements				
1.3.1 A l'étranger (experts nationaux et internat.)	Par jour	25	172	4 300
1.3.2 Localement (experts locaux)	Par jour	20	40	800
Sous-total « Ressources humaines »				**19 450**
2. Frais de voyage				
2.1. Vols internationaux	Par vol	4	800	3 200

2.2 Transport local	Par voyage	4	60	240
Sous-total « Frais de voyage »				**3 440**
3. Equipement et fournitures				
3.2 Mobilier et matériel informatique	Somme forfaitaire	1	1 500	1 500
Sous-total « Equipement et fournitures »				**1 500**
4. Coûts du bureau local du projet				
4.3 Consommables et fournitures de bureau	Par mois	6	200	1 200
4.4 Autres services (tél/fax, électricité, entretien)	Par mois	6	150	900
Sous-total « Coûts du bureau local du projet »				**2 100**
5. Autres coûts, services				
5.1 Publications / expositions	Somme forfaitaire	1	3 500	3 500
5.5 Traduction	Par page	155	15	2 325
5.6 Interprète	Par jour	6	500	3 000
Sous-total « Autres coûts, services »				**8 825**
6. Total des coûts éligibles (1 à 5)				**35 315**
7. Autres : frais administratifs	*%*	*0*		**2 472**
8. Total des coûts éligibles (1 à 6)				**37 787**

5.4.3 Programme pour un développement local et régional durable

Objectif :

Aider les institutions nationales, régionales et locales à déterminer le potentiel à long terme de la région de Gori et à concevoir une stratégie de développement régional à moyen et à long terme sur la base des ressources culturelles et naturelles de la région.

Résultats escomptés :

- élaboration et adoption d'une « charte territoriale » ;
- développement et mise en valeur de l'identité du territoire ;
- études de pré-faisabilité et de faisabilité des projets susceptibles d'être financés, notamment à l'aide de subventions des programmes nationaux de financement (privés ou publics) et des organisations internationales ;
- renforcement des capacités locales d'identification et de développement des activités aux fins de la mobilisation des ressources et de l'accès au financement ;
- resserrement de la coopération entre les ministères et les autorités locales ;
- reconnaissance du rôle de partenaires des ONG et des organisations de la société civile ;
- ralentissement de l'exode rural et du dépeuplement des régions rurales.

Description / Activités :

Le *Programme pour un développement local et régional durable* servirait de vecteur principal pour l'application d'une approche intersectorielle dans les domaines du patrimoine culturel et naturel, de la protection de l'environnement, de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale et du développement économique.

Le projet est fondé sur le respect des traditions et des identités locales et assure le traitement équitable de tous les groupes de la communauté. Il est axé principalement sur les activités intégrées et reproductibles de conservation et de développement économique et s'appuie sur l'expérience acquise sur le terrain pour proposer l'ajustement

des politiques, de façon à accroître l'efficacité des pratiques des autorités nationales et locales et des communautés locales. Le *Programme pour un développement local et régional durable* repose sur une approche intersectorielle :

Développement social et épanouissement individuel

- Maintien de l'habitat traditionnel et, en particulier, création ou réhabilitation de logements sociaux dans le cadre de projets de réhabilitation d'anciens bâtiments, en liaison avec les programmes de lutte contre la pauvreté et/ou programmes de gestion de l'après-conflit.
- Contribution au développement social : initiatives pour le développement des qualifications (éducation et formation) ; aide des individus et des groupes les plus vulnérables à accéder à l'emploi.
- Epanouissement personnel en relation avec la mise en valeur du patrimoine : activités de sensibilisation, de communication et d'information.

Développement économique (agriculture, tourisme, artisanat, industrie, commerce et services) envisagé en relation avec la protection et la mise en valeur du patrimoine

- Exploitation économique des ressources locales pour encourager le développement et la création d'activités.
- Maintien et développement d'une vie économique compatible avec les objectifs de développement du territoire : création et maintien des emplois, surveillance et sensibilisation, planification et équipements collectifs.

Préservation et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel

- Protection de l'environnement : gestion des déchets, approvisionnement en eau, énergie, communications, protection et gestion des espaces naturels, biodiversité et paysage.
- Contrôle du développement du territoire : amélioration des conditions de vie, surtout dans les zones urbaines et rurales dégradées, gestion du développement urbain, modernisation des zones rurales, gestion des flux migratoires, retour et intégration des personnes déplacées et des réfugiés.
- Protection et réhabilitation du patrimoine historique, mise en valeur du patrimoine bâti et de l'architecture vernaculaire, sensibilisation du public.

Mesures requises pour assurer la cohérence et la coordination de l'action sur le terrain

- Mesures et outils nécessaires à une organisation territoriale adéquate du développement et de la planification.

Le *Programme pour un développement local et régional durable* vise à orienter les politiques régionales de façon à susciter une dynamique de développement, à promouvoir de nouveaux modèles de développement et à développer les compétences professionnelles locales. Il comprend les principales étapes suivantes :

Etape 1 : Diagnostic

a. Création de structures pour diriger et gérer le projet (commission interministérielle, comité de pilotage, unité de mise en œuvre du projet).
b. Evaluation de la situation : identifier les problèmes essentiels du territoire, ainsi que les acteurs locaux et nationaux devant participer au processus ; définir les thèmes de travail et les responsabilités des différents groupes de travail.
c. Vue d'ensemble et diagnostic de la situation dans le territoire : recenser les principales questions à traiter dans le territoire du point de vue des thèmes de travail et des buts généraux (potentiels) des groupes de travail.
d. Synthèse et rédaction du projet de diagnostic de la situation du territoire.
e. Adoption formelle du diagnostic par les organes directeurs (commission interministérielle, autorités locales, parties prenantes).

Etape 2 : Définition d'une stratégie de développement

f. Mise au point de la méthodologie devant servir à définir une stratégie : réexaminer les questions et identifier les principales lignes directrices pour l'action ; création de « groupes de travail ».
g. Elaboration du projet de « stratégie de développement » et de rapport de synthèse.
h. Adoption formelle de la « stratégie de développement » par les organes directeurs (commission interministérielle, autorités locales, parties prenantes).

Etape 3 : Etablissement du *Programme pour un développement local et régional durable*

i. Mise au point de la méthodologie pour l'établissement du programme.
j. Définition des projets à long terme (actions, études de pré-faisabilité, plan de financement, délais, organisation/gestion, etc.).
k. Evaluation finale (impact sur la législation et les politiques).
l. Adoption formelle par les organes directeurs (commission interministérielle, autorités locales, parties prenantes) du *Programme pour un développement local et régional durable*.

Etape 4 : Stade opérationnel

m. Accord entre les partenaires nationaux et régionaux sur la mise en œuvre du Programme.
n. Etudes de faisabilité.
o. Financement.
p. Gestion et suivi.

Durée :

La durée minimum serait de 14 mois, dans la mesure où le travail de terrain pourrait être complètement achevé avant la fin 2008.

Coûts :

Action immédiate du Conseil de l'Europe en faveur du patrimoine culturel en Géorgie *Elément C* : Programme pour un développement local et régional durable de la région de Gori	**2008-2009**			
Dépenses	**Unité**	**Nbre d'unités**	**Unit rate (en EUR)**	**Coûts (en EUR)**
1. Ressources humaines				
1.1 Salaires (montants bruts, experts locaux)	Par mois	20	500	10 000
1.2 Salaires (montants bruts, experts internat.)	par jour	20	600	12 000
1.3 Défraiements missions/déplacements				
1.3.1 A l'étranger (experts nationaux et internat.)	Par jour	25	172	4 300
1.3.2 Localement (experts locaux)	Par jour	50	40	2 000
Sous-total « Ressources humaines »				**28 300**
2. Frais de voyage				
2.1. Vols internationaux	Par vol	5	800	4 000
2.2 Transport local	Par voyage	20	60	1 200
Sous-total « Frais de voyage »				**5 200**
3. Equipement et fournitures				
3.2 Mobilier et matériel informatique	Somme forfaitaire	1	4 500	4 500
Sous-total « Equipement et fournitures »				**4 500**
4. Coûts du bureau local du projet				
4.3 Consommables et fournitures de bureau	Par mois	15	300	4 500
4.4 Autres services (tél/fax, électricité, entretien)	Par mois	15	200	3 000
Sous-total « Coûts du bureau local du projet »				**7 500**
5. Autres coûts, services				
5.1 Publications / expositions	Somme forfaitaire	1	2500	2 500
5.5 Traduction	Par page	100	15	1 500
5.6 Interprète	par jour	9	500	4 500
Sous-total « Autres coûts, services »				**8 500**
6. Total des coûts éligibles (1 à 5)				**54 000**
7. Autres : frais administratifs	*%*	*0*		**3 780**
7. Total des coûts éligibles (1 à 6)				**57 780**

Annexe 1 : Carte

Liste des sites du patrimoine culturel dans l'ancienne « zone de sécurité », établie par le Ministère de la Culture de Géorgie

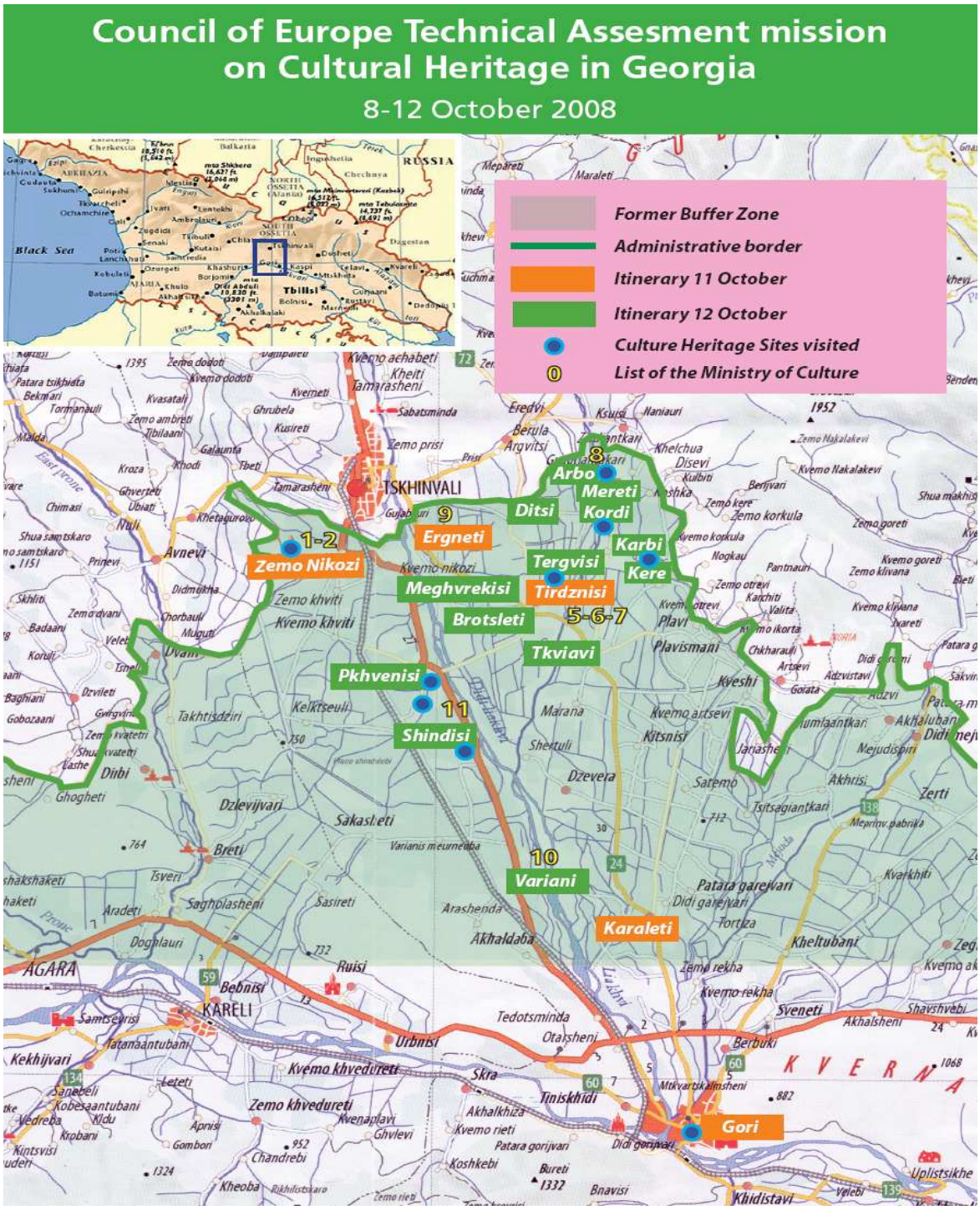

Annexe 2 : Photos

Photo 1 - Tkiavi

Photo 3

Photo 2

Photo 4 - Erdgneti

Photo 5 - Vue générale du monastère de Nikozi (façade sud)

Photo 6 - Intérieur du Palais épiscopal

Photo 7 - Anciens bâtiments d'habitation

Photo 8 - Variani

Photo 9 - Shindisi, bâtiment en briques de terre crue

Photo 11 - Shindisi

Photo 13 - Mereti

Photo 12 - Arbo

Photo 15 - Karbi

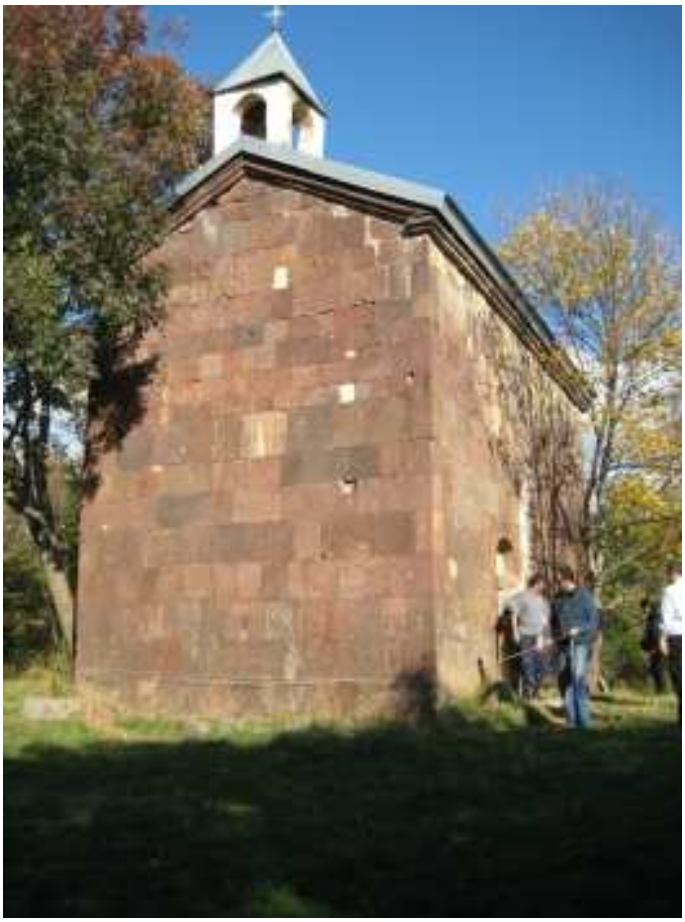

Photo 14 - Mereti
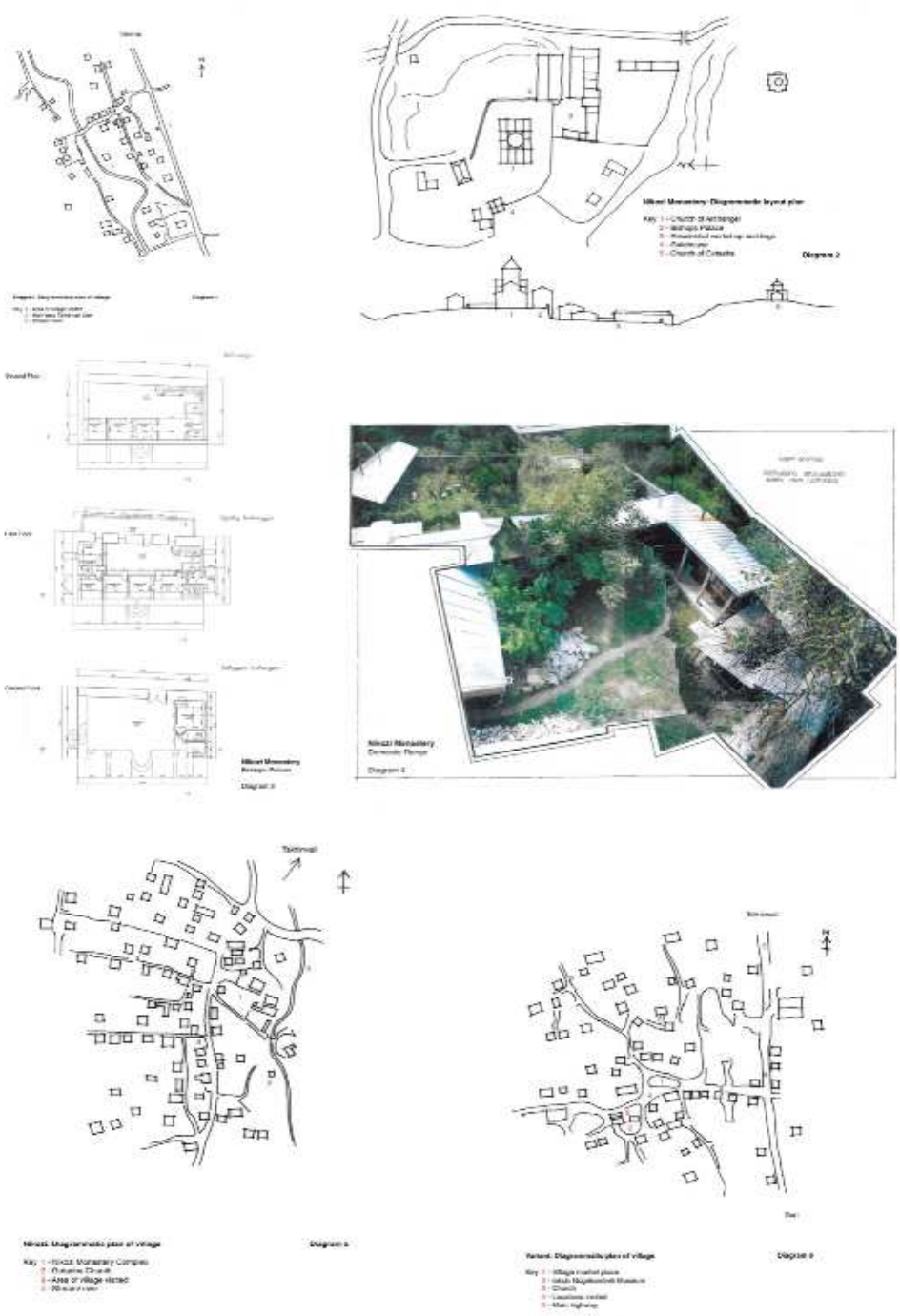
Annexe 3 : Schémas